**Cas n°2 : si le professionnel de l’expertise comptable n’a pas encore établi ou attesté des comptes annuels pour l’entreprise (création récente)**

**Modèle de courrier du client à présenter**

**au professionnel de l’expertise comptable pour obtenir l’attestation (p.2) [[1]](#footnote-1)**

À l’attention du professionnel de l’expertise comptable de l’entreprise : .………………………..

……………………………………...………………………………………………………………...….,

Cette lettre, fournie à votre demande, s’inscrit dans le cadre de votre mission d’attestation prévue par la Région Ile-de-France pour bénéficier du chèque numérique pour un commerce connecté et/ou du chèque efficacité énergétique.

En tant que responsable de l'établissement des comptes, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne destinés notamment à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, les déclarations suivantes :

* l’entreprise est en activité ;
* l’effectif de l’entreprise en équivalent temps plein (ETP) au cours du dernier mois d’activité s’élève à XX salariés équivalent temps plein ;
* l’entreprise n’appartient pas à un groupe dont l’effectif est égal ou dépasse 20 salariés en équivalent temps plein.

Lieu, date et signature

**Attestation des informations nécessaires à l’obtention du**

**chèque numérique pour un commerce connecté et/ou du chèque efficacité énergétique mis en place par la Région Île-de-France[[2]](#footnote-2)**

A l’attention de (Madame / Monsieur) : ………..………………………………………………...….,

dirigeant de l’entreprise : …..……………………………………………………………………...….,

En notre qualité de professionnel de l’expertise comptable de l’entreprise : …………………...

……………………………………………………………………………………………………………

et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le respect par votre entreprise des conditions définies par la Région Ile-de-France pour bénéficier du chèque numérique pour un commerce connecté et/ou le chèque efficacité énergétique.

Il nous appartient d’attester que votre entreprise :

* **est en activité,**
* **a un effectif exprimé en équivalent-temps plein (ETP) inférieur à 10/20 salariés ;** *(choisir l’effectif concerné)* **au cours du dernier mois d’activité ;**
* **n’appartient pas à un groupe dépassant ce seuil d’effectif.**

Les informations attestées ont été établies sous votre responsabilité à partir des documents et informations que vous nous avez transmis.

En tant que professionnel de l’expertise comptable de votre entreprise, nous avons effectué [une mission d’enregistrements comptables (*à adapter selon le contexte*)]. Dans ce contexte, nous avons participé à l’élaboration de l’information attestée.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l’Ordre des experts-comptables applicable aux missions d’assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

En complément des travaux réalisés dans le cadre de notre mission comptable (*à adapter selon le contexte*), pour être en mesure d’établir la présente attestation, nous avons mené les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de notre jugement professionnel.

L’étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d’assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d’assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, l’entreprise : ….………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………

située : ………………………………………………………………………………………..…………

ayant pour Siren xxx xxx xxx est en activité, respecte les conditions d’effectif (inférieur à 20 salariés ETP) fixées par la Région Ile- de-France et n’appartient pas à un groupe dépassant ce seuil.

Lieu, date et signature (avec cachet)

Nom et SIRET du cabinet d'expertise comptable :

Numéro professionnel SUPRA de l'expert comptable :

1. Ce courrier peut être transmis par messagerie électronique ou simplement présenté au professionnel de l’expertise comptable. [↑](#footnote-ref-1)
2. Seule la présente attestation complétée, datée et signée par le professionnel de l’expertise comptable est à déposer sur la plateforme de demande en ligne. Ne pas joindre le courrier de saisine. [↑](#footnote-ref-2)